



DECISION DU MAIRE

PRISE LE 10 AVR. 2026

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION  
DU 27 MARS 2026

Direction de la  
commande publique

AB/CT/JR

N°2026-174

---

**OBJET : Contrat n°C26079 relatif à l'organisation de deux séances autour de l'importance des jeux et la préparation pour l'entrée en CP, en direction des parents d'enfants de grande section suivis par le dispositif « Plaisir d'apprendre » organisé par le Centre Social Municipal « Les Campanules » de Soisy-sous-Montmorency.**

---

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°2026-03-27/05 du 27 mars 2026 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

**CONSIDERANT** le souhait de la ville de programmer des animations, dans le cadre de la programmation du dispositif « Plaisir d'apprendre » organisé par le Centre Social Municipal « Les Campanules »,

**CONSIDERANT** que la ville a fait appel à « Madame ANNE-CLAIRE VUILLEMIN EL ALEZARD », pour l'animation de deux séances autour de l'importance des jeux et la préparation pour l'entrée en CP, en direction des parents d'enfants de grande section suivis par le dispositif « Plaisir d'apprendre » organisé par le Centre Social Municipal « Les Campanules » de la ville de Soisy-sous-Montmorency,

**CONSIDERANT** que la proposition de « Madame ANNE-CLAIRE VUILLEMIN EL ALEZARD », domiciliée 13 rue du Châtaignier Brûlé à SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95230) répond aux besoins de la Ville,

**DECIDE**

**Article 1 :** La signature d'un contrat entre la ville de Soisy-sous-Montmorency et « Madame ANNE-CLAIRE VUILLEMIN EL ALEZARD », domiciliée 13 rue du Châtaignier Brûlé à SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95230), pour la mise en place de de deux séances autour de l'importance des jeux et la préparation pour l'entrée en CP, en direction des parents d'enfants de grande section suivis par le dispositif « Plaisir d'apprendre » organisé par le Centre Social Municipal « Les Campanules » de la ville de Soisy-sous-Montmorency.

**Article 2 :** Les séances auront lieu les samedis 18 avril 2026 et 30 mai 2026 de 10h00 à 11h30, au sein du Centre Social Municipal « Les Campanules » de la ville de Soisy-sous-Montmorency.

**Article 3 :** Le règlement de 400.00 euros T.T.C, s'effectuera par mandat administratif, après prestations faites et à réception de chaque facture déposée sur Chorus.

**Article 4 :** L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville.

Accusé de réception en préfecture 095-219505989-20260410-C26079-CC Date de réception préfecture : 10/04/2026
--

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

**Article 6 :** La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable Assignataire des Paiement de Montmorency

Le Maire,  
  
Nicolas NAUDE  


Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **10 AVR. 2026**

Mis en ligne et/ou notifié le : **10 AVR. 2026**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **10 AVR. 2026**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20260410-C26079-CC  
Date de réception préfecture : 10/04/2026